

Mouthiers-sur-Boëme

Vivre à

N° 171
Septembre
1998

BULLETIN
d'Information Locale
édité sous la responsabilité
du Conseil Municipal
de Mouthiers sur Boëme

SOMMAIRE

Le Conseil Municipal	p 2
Gros Plan	p 3
Parlons-en	p 3
Intercommunalité	p 3
Les images de l'été	p 4
Centre Social & MJC Infos .	p 5
Vie Associative	p 6
Vie Associative	p 7
Etat Civil	p 8

Mise en page et conception :
J. Roos
Centre Social Charente Boëme Charraud

Impression :
Composervices Angoulême
RC 86 B 0280



Concert à Forge (Photo Alain PORTE)

LE MOT DU MAIRE

POINT FORT CET ETE

La nouvelle équipe de la MJC JULES BERRY a organisé son premier grand spectacle culturel en collaboration avec Régine BOISSARD le samedi 1^{er} Août. L'idée était d'offrir un spectacle de grande qualité dans un site à la hauteur de celui-ci.

Pour l'occasion, Monsieur et Madame DE BEAUCE, propriétaires du Logis de FORGE, ont bien voulu mettre à disposition leur site magnifique. Les spectateurs, venus nombreux, avant d'assister au concert (duo de harpe et violoncelle donné dans la cour du logis), ont donc eu le plaisir de se voir offrir une visite guidée des jardins par les propriétaires des lieux.

Après avoir écouté avec ravissement les deux artistes, les personnes souhaitant se restaurer sur place pouvaient rejoindre l'ancien séchoir à papier du logis, actuellement aménagé en salle de réception, où un buffet les attendait. Aucune personne présente ne tarissait d'éloges sur la qualité de la soirée, et les organisateurs étaient ainsi confortés dans leur idée de renouveler l'expérience.

La réussite de cette soirée a été, certes, due à la qualité des artistes ; mais également à celle de l'organisation menée en étroite collaboration avec tous les bénévoles de la MJC, l'équipe technique municipale et la volonté de Mme BOISSARD.

Cécile FORGERON

Séance du 18 juin 1998

I. FUTURE MAIRIE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'ouverture des plis, après la procédure d'appel d'offres, aura lieu le 22 juillet 1998.

II. NATURA 2000

Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour que le comité de pilotage retienne le site n° 11 dans ses dossiers d'étude de mise en œuvre, mais ne donnera sa position définitive qu'après examen des éléments fournis en fin d'étude.

III. CARREFOUR DU PEUPLIER MAJOR

Le Conseil Municipal

- retire sa délibération du 15 avril 1993 portant sur le versement d'un fonds de concours de 500 000 F

- accepte les propositions faites par Mme le Maire auprès du Conseil général, à savoir : la Commune assurera la maîtrise d'ouvrage de l'éclairage du giratoire ainsi que l'embellissement du carrefour. Ces travaux seront réalisés en coordination avec ceux de la voirie pris en charge par le Département.

IV. QUESTIONS DIVERSES

• Comité des Fêtes

Suite au courrier de M. le Président du Comité des Fêtes, le Conseil Municipal décide d'apporter quelques améliorations quant à la préparation du bulletin municipal.

• Délégué TGI liste électorale

Le Conseil Municipal reconduit la délégation faite pour l'année, à savoir : M. Claude Soulard (1^{er} bureau et liste générale) et M. Paul Denaud (2^{ème} bureau).

• Pays d'art & d'histoire

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à signer la convention à intervenir entre la Commune et le pays d'Art et d'Histoire, ayant pour but d'organiser l'application de la convention du 11 juillet 97 signée entre le PAH et le Ministère de la Culture.

• Centres de Loisirs d'été

Le Conseil Municipal :

- approuve les projets de convention à signer entre la Commune et le Centre Social Intercommunal pour le mois de juillet, et entre la Commune et le Centre Socio-Culturel et Sportif de La Couronne pour le mois d'août, - décide de fixer le montant de la participation de la Commune à 36 F par jour et par enfant pour les enfants domiciliés à Mouthiers et fréquentant l'un ou (et) l'autre des CLSH.

• Exonération taxes foncières

Le Conseil Municipal décide d'accorder le dégrèvement de la part communale de taxe foncière sur les propriétés non bâties des parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs qui bénéficient de la dotation d'installation.

• Demande d'axonération de taxe professionnelle

Le Conseil Municipal refuse la demande d'exonération de taxe professionnelle pour une entreprise de la Commune, cette demande n'entrant pas dans le cadre des exonérations.

• Chemins de randonnées

Le Conseil Municipal accepte la modification du tracé du GR4 et demande l'inscription des parties nouvelles de cet itinéraire au plan départemental des itinéraires de promenades et randonnées.

• Commémoration du 24 août 44

Le Conseil Municipal donne son accord à la Brigade RAC pour l'organisation de la commémoration, le dimanche 30 août 1998.

• RN 10 et RN 141

Le Conseil Municipal décide de s'associer aux parlementaires charentais afin de déposer une délibération auprès des conseillers techniques du premier Ministre pour l'aménagement des infrastructures routières de la Charente. (voir Parlons-en).



Nouveau bus (photo Alain PORTE)

Séance du 9 juillet 1998

I. DESTINATION DES LOCAUX DE L'ACTUELLE MAIRIE

Une commission de réflexion, composée comme suit, se réunira en septembre prochain pour déterminer la destination des locaux de l'actuelle mairie.

Commission de réflexion :

Mmes Forgeron, Porte et Vallat, MM Révéreault, Barbe, Vinsonnaud et Bossard.

II. QUESTIONS DIVERSES

• Modifications Budget assainissement

La somme de 1 440 F sera inscrite en section de fonctionnement et la somme de 72 000 F sera inscrite en fonction d'investissement.

• Elections sénatoriales

Le Conseil Municipal se réunira le 4 septembre prochain pour l'élection de ses délégués en vue des élections sénatoriales.

• Commission communale des impôts

La commission se réunira le 23 septembre prochain pour des changements de valeurs locatives sur des propriétés bâties et non bâties. La présence d'un délégué du Centre des Impôts sera demandée.

• Pavillon HLM

Après présentation de la demande de permis de construire, le Conseil Municipal demande à l'OPDHLM de revoir l'implantation des logements en recul par rapport à la voirie existante.

• Redevance déchets ménagers

Une demande d'exonération de la redevance est acceptée par le Conseil Municipal en raison des motifs évoqués (départ de la Commune).

• Noces d'or

Suite à une demande de célébration de noces d'or à la mairie, le Conseil Municipal donne un avis défavorable.

• Four du Petit Guillon

Après l'achat par la Commune à M. et Mme Brenon pour un franc symbolique, une étude sera demandée à M. Vallat pour l'aménagement du four et de ses abords.

• Convention de mission avec la MJC

Le Conseil Municipal accepte la proposition de convention de mission à passer entre la Commune et la MJC Jules Berry, concernant l'animation d'activités éducatives et culturelles locales et la gestion de la crèche familiale.

• Distinctions jeunesse et sports

Le Conseil Municipal décide de proposer deux personnes pour l'attribution de distinctions honorifiques pour récompenser leurs actions au sein d'activités sportives et de jeunesse.

• Prix de location du nouveau minibus

Le prix de location est fixé à 2,50 F du km.

GROS PLAN : La Commission communale d'appel d'offres

Pour réaliser des travaux, obtenir des fournitures ou des services, la commune doit respecter le code des marchés publics. Ceux-ci sont des contrats que la commune passe avec des fournisseurs retenus selon des règles strictes. Celles-ci prévoient notamment que si le montant de l'opération est supérieure à 700 000 F TTC, le recours à l'appel d'offres est obligatoire. La publicité de cette offre est faite dans plusieurs journaux. Les entreprises intéressées doivent remplir un dossier faisant état de leurs qualifications, de leur situation au regard du paiement des charges sociales, des impôts. Elles ajoutent alors leur proposition de prix pour réaliser les travaux demandés. Les enveloppes contenant ces différents documents sont alors ouvertes par la commission d'appel d'offres dans laquelle figurent des conseillers municipaux (Mmes Forgeron et Discour et MM Bregeas et Tamagna) les représentants du service de la Concurrence et des Fraudes, de la Trésorerie Générale. Les offres sont alors analysées techniquement pour savoir si elles correspondent bien au cahier des charges. Puis la commission rédige un rapport présentant les offres, de la moins chère à la plus chère. Elle propose au Maire de retenir les entreprises "les moins disantes" et "les mieux disantes". ■



Paysage (photo Alain PORTE)

PARLONS-EN...

... de la Nationale 10

A la demande des députés et des sénateurs charentais, le Conseil municipal a voté une motion demandant la réalisation urgente de mise à deux fois 2 voies de la RN 10. En ce sens les élus monastériens ne font que traduire l'impatience et l'inquiétude des usagers de cette nationale sur laquelle défile un train quotidien continu de 50 km... de poids lourds. Il est **URGENT**

de financer et de faire les travaux promis depuis 25 ans. Mais le Conseil a également ajouté une demande concernant la réalisation de voies ferrées permettant la mise sur le rail de ces convois internationaux de marchandises. Car même à 2 X 2 voies, la RN 10 sera saturée en 2010 !!! Telles sont en effet les informations (peu) portées à la connaissance de la population dans les dossiers d'enquête d'utilité publique concernant l'aménagement de cette RN 10. ■

INTERCOMMUNALITE

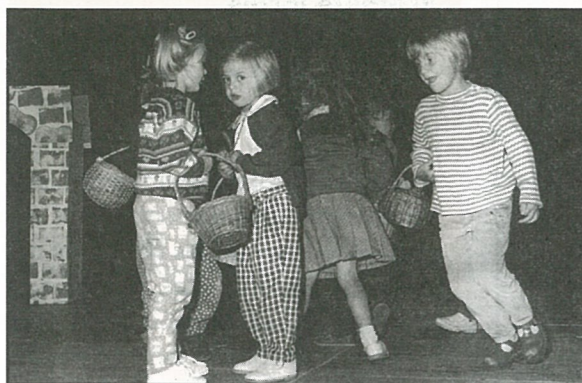
Actualité locale

La communauté de communes Charente-Boëme-Charraud a tenu un conseil en début d'été. L'ordre du jour fut consacré au vote du compte administratif et du budget supplémentaire. Ce dernier réorganise les dépenses à venir en fonction des nouvelles recettes et des choix à faire en matière d'investissement. La zone communautaire d'activités va bénéficier d'une première tranche de travaux de voirie. La commission d'appel d'offres a en effet rendu ses propositions. Le conseil a également délibéré sur l'ouverture d'une ligne de trésorerie destinée à financer plus rapidement les engagements budgétaires.

Actualité nationale

Deux projets de loi, relatifs à l'intercommunalité, viendront en discussion parlementaire à l'automne prochain. Le premier, présenté par la Ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, prévoit de donner plus de moyens aux communes regroupées en "pays". Ceux-ci pourront ainsi bénéficier de financements pluriannuels de l'Etat pour leurs actions de développement économique, social, culturel, les routes, les déchets, les espaces naturels, le tourisme. Le second projet de loi, présenté par le Ministère de l'Intérieur, vise à réduire le nombre de différents types de regroupements intercommunaux. Le débat parlementaire fournira l'occasion de réfléchir aux moyens d'organiser les agglomérations, et notamment de mieux répartir la taxe professionnelle. Ces deux lois auront des incidences sur l'avenir de notre communauté de communes, à moyen ou long terme, au regard de notre proximité avec l'agglomération d'Angoulême. ■

LES IMAGES DE L'ÉTÉ



Fête des Ecoles



Montgolfières à La Rochandry

L'été
1998

vu par
Alain PORTE



Nouveau Conseil d'Administration du Foyer



Départ Françoise Corneau du Centre Social



Inauguration panneau de la Chaire à Calvin



Course VTT Azimuth

CENTRE SOCIAL ET MJC INFOS

MJC Jules Berry

MJC MJC MJC

Les activités de la MJC pour l'année 98-99

- Escalade
- Cyclotourisme
- Peinture sur Soie
- Informatique
- Tennis de Table
- GRS
- Photo
- Relaxation-Sophrologie
- Culture Physique
- Danse Contemporaine adultes
- Chorale
- Echecs

NOUVEAU enfants

EVEIL MUSICAL (4-8 ans) Horaires et tarifs liés aux demandes et à la disponibilité de l'animateur.
THÉÂTRE : Jeu théâtral (diction, voix, interprétation) - Le jeudi de 17h45 à 19h
 Réunion d'information le jeudi 17/09 à 18h - Tarif 250 F/Trimestre.

NOUVEAU adultes

PATCHWORK : Ouverture sous réserve du nombre de participantes
 Tarif : 350 F/trimestre pour 2h30 hebdomadaire
 Réunion d'information le le 15/09/98 à 14h à la MJC.

MJC

INFORMATIQUE ...
 INFORMATIQUE ...
 INFORMATIQUE ...

Une réunion préparatoire au redémarrage du Club informatique aura lieu à l'école élémentaire, dans la salle informatique, **LE VENDREDI 25 SEPTEMBRE À 18H.**
 Cette réunion, destinée à tous (jeunes et moins jeunes, anciens et nouveaux), a pour but de recenser les souhaits et de voir comment les satisfaire. Donc les gens intéressés sont invités à faire leur possible pour y venir.
 Par ailleurs, que les personnes qui aimeraient faire de l'animation en informatique sachent qu'elles seraient les bienvenues. Elles peuvent se faire connaître, soit auprès de la MJC (05 45 67 84 38), soit au cours de la réunion.

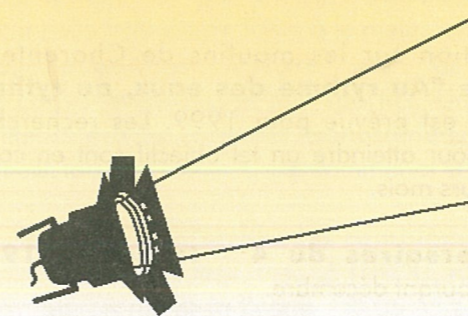
THEATRE

"La Partie"

avec la troupe
Théâtre Entr'ouvert

**SAMEDI 19 SEPTEMBRE
 À 20 H 45**

à la salle polyvalente de Mouthiers



Le spectacle est le spectacle sélectionné pour représenter la région Poitou-Charentes aux FESTHÉA (Rencontres Nationales du Théâtre Amateur)

SENTIERS DE BOËME : Reprise des activités



Toutes les personnes qui souhaitent pratiquer la randonnée (ou plus simplement dit : la marche) peuvent venir se joindre aux membres de Sentiers de Boême à titre d'essais, si elles souhaitent continuer, elles pourront, ultérieurement, adhérer à l'association. Voici les deux premières sorties de la saison 98-99 qui seront suivies de randonnées du dimanche après-midi tous les 15 jours.

RANDONNEES INTERCLUBS DIMANCHE 13 SEPTEMBRE

RANDONNÉE DE LA JOURNÉE :

Avec possibilité de rejoindre le groupe l'après-midi seulement.
Rassemblement : Place de la Gare de Mouthiers à 8h15.
Départ impératif à 8h30 pour Segonzac.
Départ de la randonnée à l'église de Segonzac vers 9h15 et repas à Bouteville.
Prévoir un pique-nique qui sera déposé à Bouteville lors du passage en voitures.

Pour ceux qui souhaitent ne randonner que l'après-midi :

Départ place de la Gare de Mouthiers à 13h précises pour Bouteville.
Départ de la randonnée au château de Bouteville vers 13h45.

SORTIE A ROCHEFORT DIMANCHE 27 SEPTEMBRE

RENDEZ-VOUS place de la Gare de Mouthiers à 7h30.

VISITE de la Corderie Royale, du chantier de l'Hermione, des lagunes (avec explications de la Ligue de Protection des Oiseaux).

Coût des visites : 28 F + 20 F + 20 F = 68 F.

PREVOIR un pique-nique à transporter car il ne sera pas pris aux voitures.

- REUNION -

pour établir le calendrier des randonnées le Vendredi 18 septembre à 20h30 à la MJC Jules Berry

▶▶▶▶▶ RENSEIGNEMENTS au 05 45 67 92 53 ◀◀◀◀◀◀◀

Le Cercle des Aînés

REPRISE DE L'ACTIVITÉ "MÉMOIRE"

En notre époque survoltée, entraîner la mémoire devient vite utile. Les spécialistes affirment en effet que notre mémoire commence à flancher à partir de 30-35 ans. On ne s'en aperçoit pas bien-sûr, ce n'est pas perceptible. Pourtant surgissent très vite des questions du style : "Je ne sais plus où sont mes clefs", "Où ai-je donc mis mes lunettes ?", "Comment s'appelait ce chanteur si sympathique ?". On entend ce genre de questions si souvent qu'elles sont devenues classiques. Conscient de cette réalité, et sur une suggestion du Cercle des Aînés, le Centre Social a donc mis sur pied des séances d'entraînement à la mémoire qui fonctionnent depuis un an à la satisfaction générale. Une monitrice spécialisée les anime. Le goût du jeu, la gaieté, l'esprit de camaraderie sont à la base du travail.

Les séances se dérouleront cette année à la MJC le 2^{ème} et 4^{ème} jeudi de chaque mois.

La reprise est prévue le jeudi 10 septembre à 15h.

Si, pour une raison ou une autre, vous trouvez parfois les après-midi bien longues, venez entraîner votre mémoire dans la gaieté et l'amitié.

LE CERCLE DES AÎNES

- Quand ce bulletin paraîtra, les adhérents auront sans doute déjà effectué, **le 8 septembre**, la dernière grande sortie de l'année : à savoir **la visite, à Toulouse, des installations et du Musée de l'Aérospatiale**, très belle et passionnante visite sans nul doute.
- Mi-septembre, le petit groupe "**Chiffres et Lettres**" va reprendre son activité. Il fonctionne d'une façon tout à fait indépendante, le vendredi après-midi à partir de 14h30. Il est ouvert à tous, il constitue un excellent complément aux séances d'entraînement de la mémoire pour ceux qui le désiraient.
- Une exposition sur les moulins de Charente et de Saintonge "**Au rythme des eaux, au rythme des vents**" est prévue pour 1999. Les recherches nécessaires pour atteindre un tel objectif sont en cours depuis plusieurs mois.
- **Les anniversaires du 4^{ème} trimestre 1998** se fêteront courant décembre.

Bonne reprise d'activités pour tous !



ECOLE DE FOOTBALL

Une nouvelle saison va débuter, voici quelques renseignements pratiques concernant l'école de foot. Les entraînements auront lieu le mercredi après-midi de 14h30 à 19h. Les horaires précis pour chaque catégorie vous seront communiqués lors de l'inscription.

RAPPEL DES CATEGORIES	ANNEE DE NAISSANCE	COTISATION
Débutants	1991-1993	110 F
Poussins	1989-1990	110 F
Benjamins	1987-1988	120 F
- 13 ans	1986-1986	120 F
- 15 ans	1983-1984	130 F

La cotisation comprend la licence et les équipements pour les rencontres de championnat (shorts, chaussettes, maillots).

DATES INSCRIPTIONS : 02/09/98 de 15h à 18h & 05/09/98 de 14h à 17h

- Les entraînements reprennent le 09/09/98 à 14h30.
- Pour les nouvelles inscriptions se munir d'une fiche individuelle d'état civil, d'une photo d'identité et d'une autorisation parentale sur papier libre.
- Pour les renouvellements de licences se munir d'une photo d'identité

En vous souhaitant bonne saison, l'école de football.

Vous avez joué le jeu !



200 Monastériens ont participé à la campagne "Jouez le jeu", pour demander aux distributeurs d'articles de sport de s'inquiéter des conditions sociales et environnementales de leur fabrication. Sur toute la France, 140 000 signatures ont été remises le 12 juillet. Les distributeurs ont accepté un code de conduite intéressant. Reste à le mettre en œuvre. Tout dépendra encore de la motivation des consommateurs, et des sportifs. Un grand merci d'ailleurs aux footballeurs monastériens qui nous ont accueilli lors des tournois intercommunal et benjamins.

Pour toute informations complémentaires, contactez Jean-Yves LE TURDU, ASPAL, 68, bis rue de la Boême - ☎ 05 45 67 88 47

SECOURS POPULAIRE

Le local du Secours Populaire, 57, rue de la Boême, sera ouvert le 1^{er} samedi et le 3^{ème} lundi de chaque mois

Sur votre agenda...

- **SEPTEMBRE**
 - 19 : Théâtre "La Partie" à la salle polyvalente
 - 20 : Randonnée pédestre Interclubs
 - 26 : Anniversaires au Cercle des Aînés
- **OCTOBRE**
 - 01 : Don du sang à Mouthiers
 - 03 : Tournoi d'échecs
 - 09 : AG de la MJC - Concert de Jazz
 - 10 : Soirée Contes
 - 10 et 11 : Frairie des Vendanges
 - 17 : Loto ADMR
 - 30 : AG du Comité des Fêtes
 - 31 : Soirée Halloween

ETAT CIVIL

Naissances

- Le 12 mai : Julien BOURDEAU
- Le 26 mai : Sarah ROBIN
- Le 7 juin : Alice BLANCHARD
- Le 9 juin : Pierre HAUW
- Le 18 juin : Antoine DAVY
- Le 5 juillet : Justine FAYE

Mariages

- Le 30 mai : Xavier DOMENACH et Marianne BORDAS
- Le 6 juin : J-M LALANDE et M. PEREIRA GONCALVES
- 18 juillet : Marc VERGÉ et Cécile BRONSZEWSKI
- 25 juillet : Jean-Noël BLANCHON et Catherine MAINGOT
- 25 juillet : Dominique LINERS et Lydie VALLAT
- 25 juillet : Richard VIX et Karine CHIRON
- 1 août : Ludovic NOTTEBAR et Virginie CHEVREAU
- 5 août : Jean-Michel CHAGNAUD et Nadine BAYARD

Décès

- Le 28 mai : Dominique GAILLARD
- Le 28 juillet : Roger PERRAIS

OBJETS TROUVES



- Une somme d'argent est à réclamer à la mairie.
- Une paire de lunettes dans un étui est à réclamer à la mairie.
- Un trousseau de clés est à réclamer au magasin SPAR



TOUR DE GARDE DES MEDECINS POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE

- 6 septembre : Dr BOUCHERE - Roulet - ☎ 05 45 66 32 11
13 septembre : Dr VIGNAUD - Mouthiers - ☎ 05 45 67 82 37
20 septembre : Dr COMUZZI - Roulet - ☎ 05 45 66 42 95
27 septembre : Dr MISCHO - Linars - ☎ 05 45 91 23 24

INFOS MAIRIE

- Les parents d'élèves de l'école primaire sont informés qu'ils peuvent **récupérer**, à la mairie, chaussures et vêtements "perdus" par leurs enfants au cours de l'année scolaire 97-98.

• CHATS ERRANTS

Même si le terme "**errant**" pour nos amis félins peut paraître drôle, nous allons devoir intervenir à la suite de réclamations afin de maîtriser la prolifération des chats sur le village de GERSAC.

Pour ce faire, nous avons contacté la SPA de MORNAC qui se propose d'effectuer **gracieusement** des signes de reconnaissance sur tous les chats des propriétaires qui voudront bien les contacter (tél. : 05 45 65 76 99).

A la suite de ces "marquages", nous pourrons alors récupérer les chats non tatoués. Pour mener à bien cette intervention, nous avons besoin du concours des habitants et propriétaires de chats sur le village de GERSAC.

Nous vous demandons de bien vouloir contacter la mairie si vous êtes concernés par ce problème.



COURRIER DES LECTEURS

Les contributions des lecteurs devront être adressées avant chaque 20 du mois pour une publication dans le bulletin du mois suivant.

Pour celui d'octobre, il conviendra donc de faire parvenir vos courriers au secrétariat de la mairie avant le 20 septembre.

A bientôt pour vous lire.

*Le prochain
bulletin*

IL paraîtra début octobre. Les articles et annonces des associations et particuliers devront être déposés à la mairie avant le 20 septembre.

Rappelons que les annonces concernent les activités prévues jusqu'au 10 du mois suivant (jusqu'au 10 janvier pour le n° de décembre par exemple). On évite ainsi les problèmes dus à d'éventuels retards de parution.